

Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque

Série S5

8 NOVEMBRE 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque - série S5 (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le 8 novembre 2024, les frais d'administration des parts de série S5 du Fonds passeront de 0,180 % à 0,165 %, ce qui pourrait entraîner une diminution du RFG de la série S5 à l'avenir. Les frais d'administration sont indiqués dans le prospectus simplifié du Fonds.

BREF APERÇU*

CODES DU FONDS	(\$ CA) FSI : 5300 (\$ US) FSI : 5320	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	16 novembre 2016	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2024	122,7 millions \$	DISTRIBUTIONS	Remboursement de capital et/ou revenu net, fin de chaque mois; gains en capital, de mi-décembre à fin décembre
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	2,09 %	PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 5 000 \$, supplémentaire : 25 \$

* Le présent document vise les parts de série S5 offertes dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme.
† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour connaître les seuils de placement minimal liés aux distributions sur les frais applicables aux parts de série S5 dans le Programme, et communiquez avec votre représentant pour obtenir des précisions.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe du monde entier, tout en cherchant à limiter l'exposition à la volatilité des marchés. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement, en effectuant des placements dans des fonds sous-jacents.

La composition neutre du Fonds correspond à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de capitaux propres. L'exposition du Fonds aux titres à revenu fixe peut varier entre environ 50 % et 75 %, tandis que l'exposition du Fonds aux titres de capitaux propres peut varier entre environ 25 % et 50 %. Le Fonds peut également détenir de la trésorerie et d'autres types de titres.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2024. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

1	Fonds Fidelity Obligations canadiennes Composantes multi-actifs	14,81 %
2	Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs	11,70 %
3	Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale	11,04 %
4	Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme	9,91 %
5	Obligations du Trésor américain	8,61 %
6	Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture de marché stratégique	5,89 %
7	iShares Comex Gold Trust ETF	2,64 %
8	Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé Composantes multi-actifs	2,45 %
9	Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs	1,93 %
10	Fiducie de placement Fidelity Actions internationales	1,60 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		70,58 %
Nombre total de placements		258

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

PAR TYPE D'ACTIF	%	PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%
Actions étrangères	32,05 %	Canada	48,22 %
Obligations de provinces canadiennes	14,85 %	États-Unis	29,03 %
Actions canadiennes	12,46 %	Japon	3,07 %
Obligations étrangères	12,19 %	Royaume-Uni	1,86 %
Obligations fédérales canadiennes	9,13 %	Allemagne	1,11 %
Obligations de sociétés canadiennes	8,55 %	Autres pays et actifs nets	16,71 %
Trésorerie	3,02 %		
Obligations d'organismes publics canadiens	2,86 %		
TACHC américains de qualité	1,56 %		
Autres placements et actifs nets	3,33 %		

APERÇU DU FONDS

Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque Série S5



■ QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

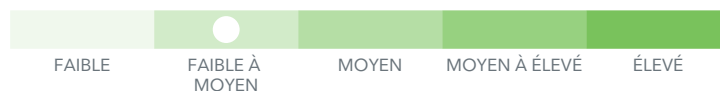
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

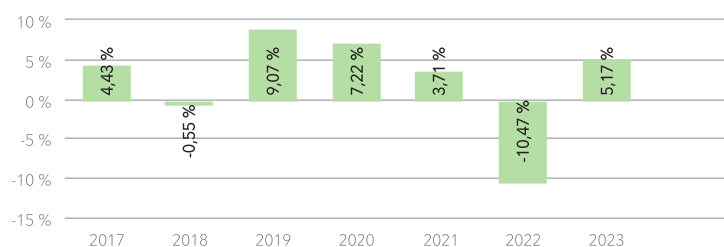
Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série S5 du Fonds au cours des 7 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des parts de série S5 du Fonds au cours de chacune des 7 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 2 des 7 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série S5 du Fonds sur trois mois au cours des 7 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	7,3 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 073 \$
Pire rendement	-7,7 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 923 \$

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série S5 du Fonds à la date de sa création aurait accumulé 1 301 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 3,4 %.

■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à moyen terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier
- veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds qui vise à limiter son exposition à la volatilité des marchés
- peuvent s'accommoder des fluctuations de la valeur de leur placement
- désirent bénéficier d'un potentiel de revenu et de gains en capital
- souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses
- cherchent à bénéficier de distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés en fonction du montant de leur placement dans le Programme

■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds qui ne sont pas un remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions du fonds qui représentent un remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou pertes en capital au moment de la vente.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série S5 du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Les parts de série S5 du Fonds font automatiquement partie du Programme. Le Programme offre une réduction des frais de gestion et d'administration, versée sous la forme d'un réinvestissement de distributions (« distributions sur les frais »), qui augmente progressivement en fonction de la valeur de l'actif, résultant en des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés (avant la taxe de vente) que prévu. Nous verserons automatiquement des distributions sur les frais applicables aux parts de série S5 du Fonds lorsque la valeur de votre actif atteint le seuil de placement admissible. Si vous ne respectez plus les critères du seuil de placement admissible d'un palier donné des distributions sur les frais, nous diminuerons automatiquement le taux des distributions sur les frais à celui d'un palier inférieur, ce qui donnera lieu à des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés (avant la taxe de vente) sans toutefois être supérieurs aux frais de gestion et d'administration combinés de la série S5. Veuillez vous reporter au tableau des distributions sur les frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds, et communiquez avec votre représentant.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des parts de série S5 du Fonds.

Table with 4 columns: OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION, LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS PARTS (EN POURCENTAGE (%), EN DOLLARS), COMMENT ÇA FONCTIONNE.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 30 juin 2024, les frais associés au Fonds représentaient 2,11 % de sa valeur, ce qui équivaut à 21,10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Table with 2 columns: Ratio des frais de gestion (RFG), Ratio des frais d'opérations (RFO), FRAIS DU FONDS. Includes sub-headers like TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS).

Les distributions sur les frais applicables aux parts de série S5 sont présentées dans le tableau ci-après :

Table with 3 columns: VALEUR DE L'ACTIF, PALIER, DISTRIBUTION SUR LES FRAIS.

Renseignements sur la commission de suivi

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Table with 2 columns: COMMISSION DE SUIVI (EN POURCENTAGE (%), EN DOLLARS).

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

Table with 2 columns: FRAIS, CE QUE VOUS PAYEZ. Includes sections for Frais d'opérations à court terme, Frais d'échange, and Frais pour rachats appréciables.

APERÇU DU FONDS

Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque
Série S5



■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.i.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.